



EDITO :

C'est un numéro très complet de 2 pages recto verso que nous vous proposons ce mois-ci. En effet, l'actualité est riche et nous tenons à vous apporter un maximum d'informations sur la vie de la commune.

Pour les personnes qui n'ont pu assister au dernier conseil municipal et aux cérémonies du 1^{er} mai, **BUSS'info** reprend l'intégralité des déclarations faites à ces occasions, sur le budget et lors de la plantation de « l'arbre de mai » dans la cour de l'école.

Nous vous proposons une enquête sur le devenir de la cure, un article sur un projet de résidences-services pour seniors et une information sur les projets d'amélioration de l'esthétique des ouvrages électriques.

Nous vous proposons également une information légale à l'attention des propriétaires d'habitation non raccordée au réseau collectif d'assainissement (loi sur l'eau). Enfin, c'est dans un souci d'information et de transparence qu'il nous a semblé utile d'ouvrir une rubrique juridique dans ce bulletin.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Votre Maire
Alain VINEL

BUSS'info est sur <http://bussang.mairie.com>

INFORMATIONS GENERALES :

- Lutte contre les chardons

Par arrêté préfectoral n°224/2004/DDAF, tout exploitant, usager ou à défaut propriétaire ou usufruitier, a obligation de détruire les chardons poussant sur ses terrains clos ou non, privés ou publics. Cette destruction doit se faire par tous moyens appropriés avant la formation des boutons floraux.

- Equarrissage

Plusieurs animaux ont été récemment trouvés morts en bordure de route, à l'écart des habitations. Il est rappelé qu'il est interdit d'enfouir, de jeter en quelque lieu que ce soit, ou d'incinérer les cadavres d'animaux ou lot d'animaux pesant au total plus de quarante kilogrammes. Leur propriétaire ou leur détenteur doit faire appel au service public de l'équarrissage (☎ : 08 91 70 01 02)

- Nos amis les animaux

La compétence en matière d'animaux divagants relevant de l'autorité municipale, nous vous demandons de ne pas laisser errer vos animaux domestiques.

En effet, pour des raisons évidentes de sécurité publique, le maire, en tant que titulaire des pouvoirs de police, est en droit de prendre les dispositions visant à faire cesser les troubles causés par les animaux errants...

Ça peut aller jusqu'à l'euthanasie !

- Subvention

Sur proposition du Président du Conseil Général des Vosges, deux subventions de 46 500 € chacune nous ont été allouées pour des travaux d'aménagement de parkings et de réfection de voiries (Sauté, Bouloie, Charat et Chaix Barbe)

Ce montant est calculé sur la base d'un taux de 31 % de la dépense éligible hors taxe plafonnée à 150 000 €

Libre expression

Cette rubrique vous est consacrée, à vous de nous faire part de vos remarques et propositions

Sur proposition de l'un des lecteurs de **BUSS'info**, nous allons faire des économies en réservant la couleur uniquement pour les numéros exceptionnels. Le noir et blanc est moins cher et globalement pollue moins.

Dernière minute: des oiseaux sont en train de construire leur nid dans « l'arbre de mai »... est-ce un signe ?

BUDGET 2008 : Une année de transition et de réflexion avant l'action

Cette année, le budget présenté s'inscrit dans une certaine continuité par rapport à celui des années antérieures.

N'ayant pas eu le temps nécessaire pour analyser tous les chiffres et pour appréhender dans le détail le contenu des principaux dossiers, nous ne sommes pas en mesure de proposer d'évolutions significatives.

En cours d'année, nous aurons, s'il le faut, la possibilité d'opérer des ajustements en fonction des événements qui se produiront et/ou des difficultés que nous rencontrerons.

L'examen des chiffres nous conduira vraisemblablement à nous poser quelques interrogations :

- les évolutions externes qui pèsent sur certaines dépenses ont-elles été suffisamment prises en compte (flambée du prix des carburants dans les coûts de fonctionnement, chute du pouvoir d'achat des familles les plus démunies dans le social...) ?
- les attentes légitimes des habitants en matière de sécurité routière et piétonnière pourront-elles être satisfaites avec des attributions qui restent stables ?
- les 4 projets de parking sont-ils vraiment prioritaires dès cette année ?
- comment rentabiliser l'achat du camion qui va lourdement peser sur les comptes de l'exercice ?
- même si le projet fait l'objet d'un co-financement partiel, la construction d'un nouveau tremplin peut-il être remis en cause compte tenu de son impact cette année en investissement (emprunt) et ultérieurement en exploitation (budget de fonctionnement) ?

Ainsi toutes les lignes budgétaires feront l'objet d'un suivi particulièrement attentif, en amont sur l'utilité de la dépense (contrôle de pertinence...) et en aval sur la bonne utilisation des moyens mobilisés (contrôle d'efficacité...).

A l'avenir, les arbitrages que nous aurons à faire devront refléter les priorités que le conseil municipal se sera fixées, c'est à dire passer d'un système de dépenses subies à celui de dépenses choisies. Cela va supposer un important travail en amont de chiffrage et de hiérarchisation des différents projets avec la prise en compte des attentes de la population et de la maîtrise des coûts, car nous n'avons pas l'intention de dégrader les principaux ratios de gestion de la commune dans des opérations mal maîtrisées.

En effet, les nouvelles recettes issues du prélèvement sur le produit des jeux du Casino sont de nature à améliorer sensiblement la capacité à financer les investissements à venir, sans puiser dans les réserves pour faire fesse au remboursement des annuités de la dette.

En résumé, l'année 2008 sera une année de transition au cours de laquelle nous serons confrontés d'une part au traitement des problèmes urgents tels que la remise en état de la voirie par exemple et d'autre part à la préparation des projets à moyen et plus long terme.

Pour permettre de la manœuvrabilité en cours d'année et éviter de reporter des dépenses d'une année sur l'autre, certains domaines feront l'objet de programmes d'actions pluriannuels (points noirs sécurité publique, points noirs environnementaux...) qui seront réalisés en fonction des disponibilités financières de l'année en cours.

ASSAINISSEMENT :

Les dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 applicables aux installations non collectives.

Vous êtes concerné(e) si votre habitation n'est pas raccordée au réseau d'assainissement collectif de la commune.

La loi vous impose de réaliser l'éventuelle mise en conformité de votre installation dans un délai de 4 ans après son diagnostic.

Ce diagnostic sera réalisé par le SDANC (Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif) auquel la commune est adhérente et sera à la charge du propriétaire (63,30[€] TTC). Un contrôleur, mandaté par le SDANC, réalise l'état des lieux de l'installation, répond aux questions et adresse un compte rendu dans un délai d'un mois.

Le SDANC a également vocation à intervenir dans le neuf et dans la réhabilitation de l'existant.

Chaque installation ou projet d'installation est évalué de la même manière, selon des critères et des barèmes bien précis. L'objectif de ces dispositions est de mieux protéger la santé publique, de préserver l'environnement et d'éviter les nuisances par une dépollution des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la mairie ou au :

SDANC - 8 rue de la Préfecture - 88088 EPINAL Cedex 9

(☎ 03.29.35.57.93 - mail sdanc@wanadoo.fr)

IMMOBILIER :

Pourquoi pas un projet de résidences-services pour seniors à BUSSANG ?

Si le secteur immobilier montre des signes de faiblesse en général, l'activité des résidences-services pour seniors se distingue par son dynamisme.

La formule séduit de plus en plus de personnes au-delà de 65 ans et la demande est soutenue par l'évolution démographique.

Il s'agit d'offrir une réponse adaptée aux besoins des personnes âgées qui souhaitent rester autonomes dans un environnement sûr, tout en étant soulagées d'un certain nombre de contraintes matérielles.

Ayant l'ambition de développer et de diversifier l'activité dans la commune, le conseil municipal envisage de lancer une réflexion sur la faisabilité d'un tel projet à BUSSANG car l'idée est séduisante.

Il s'agit de résidences principales et de plus, les services associés génèrent de l'activité économique directe et indirecte.

...Affaire à suivre donc !

ENQUÊTE : Quel avenir pour la cure située derrière l'église ?

Nous nous sommes engagés à vous demander votre avis sur les dossiers ayant un impact important sur la vie de la cité ou sur les sujets sensibles.

Aujourd'hui, la question de la destinée de la cure fait débat.

Quels sont les principaux éléments à prendre en compte dans ce dossier :

- c'est une des plus anciennes maisons de Bussang et sa réhabilitation pourrait coûter très cher, 300 000 € environ aménagements compris
- elle est frappée d'alignement et elle gêne la circulation qui prend de l'importance à cet endroit, surtout l'été
- l'hiver, la neige du toit tombe sur la chaussée ce qui est dangereux pour les passants
- il n'y a pas de trottoir ni d'un côté ni de l'autre de la route et les piétons ne peuvent se déplacer en toute sécurité pour rejoindre l'église ou la place de la mairie
- son intégration dans le projet d'aménagement du cœur de village pose difficultés, même une fois restaurée et aménagée
- un autre logement plus confortable peut être proposé à monsieur le curé.

Compte tenu de l'attachement que vous avez à cette bâtisse aujourd'hui inhabitée, nous souhaitons recueillir un maximum d'avis et de propositions d'aménagement avant de prendre une décision. Nous vous invitons donc à vous exprimer en écrivant à la mairie.

Bien évidemment, nous vous ferons part des résultats globaux de cette enquête.

1^{ier} MAI 2008 : Une manifestation qui fera date

« *Un arbre rassemble la communauté* » ainsi titrait le journal local après la traditionnelle manifestation du 1^{ier} Mai au monument aux morts et la plantation de l'arbre à l'école. Pour celles et ceux qui n'ont pu participer à cette fête du travail, BUSS'info reprend, dans son intégralité, le discours prononcé à cette occasion par le premier adjoint. Quant aux photos prises par le journaliste, elles peuvent être consultées en mairie.

« *Quelle belle idée d'avoir proposé à la municipalité de planter un nouvel arbre au centre de cette cour de récréation. On ne peut que s'en féliciter et remercier celles et ceux qui en sont à l'origine, le conseil d'école en particulier. L'ancien avait été abattu car il présentait des risques pour la santé et la sécurité des enfants. L'emplacement avait été macadamisé et depuis les habitués des lieux, nos petits loups et leurs maîtresses, ressentaient comme un manque. Il n'y avait plus de point central pour organiser ces rondes joyeuses qui amusent tant les enfants, petits et grands. L'été, on ne pouvait plus se réfugier à l'ombre de l'arbre pour se protéger du soleil. La cour de récréation va donc retrouver de la vie, une seconde jeunesse en quelque sorte, à la grande satisfaction de toutes et de tous.*

A l'occasion de cet acte symbolique, j'aimerais vous délivrer un message d'espoir. L'espoir de voir notre communauté bussette se réconcilier après les événements qui ont tenté de nous désunir. Il faut savoir tourner la page et se projeter résolument vers l'avenir. Et, pour faire le lien avec ce qui nous réunit ce matin, nous ne devons jamais oublier notre mission d'éducation vis à vis de nos enfants. Ainsi devons-nous leur donner l'image d'une société sereine, fraternelle, dans laquelle on vit en bonne intelligence.

Lorsque deux enfants se chamaillent à la récréation, la maîtresse les réprimande et elle a raison, cela fait partie de sa mission d'éducation. Quand nous, adultes, nous nous retrouvons devant les juges au tribunal pour un oui ou pour un non, quel exemple déplorable nous donnons à notre descendance! Quel type de société construisons-nous pour les générations à venir en agissant de la sorte ?

Quand notre arbre aura grandi et que le temps aura fait son œuvre, je formule le vœu que ces propos de circonstance n'aient plus de raison d'être.

Au nom de toute la municipalité, je vous remercie d'être venus nombreux à cette manifestation. Je vous souhaite une bonne fin de journée et je vous donne rendez-vous le 8 mai pour commémorer ensemble la fin de la guerre 39-45. Mais avant de se quitter, nous allons nous retrouver pour le vin d'honneur servi à la mairie. »

JURIDIQUE : Informations sur les plaintes en cours d'instruction

Un premier recours concernant le premier tour des élections a été déposé à la gendarmerie par le maire sortant, pour détournement frauduleux de suffrages, propagation de fausses nouvelles et diffusion de deux professions de foi.

Un deuxième recours contre un conseiller nouvellement élu a été déposé au même endroit, pour détournement frauduleux de suffrages par propagation au moyen de la presse et par lettre de fausses nouvelles et de bruits calomnieux.

Un troisième recours contre les internautes ayant participé au forum, pour injures et diffamations à l'encontre d'un représentant de l'autorité publique.

Une quatrième action contre un des adjoints au Maire, lui aussi nouvellement élu, a été engagée auprès du tribunal administratif pour cause d'inéligibilité.

Bien évidemment, nous vous tiendrons au courant des suites qui seront données à ces affaires par les juridictions compétentes.

BUSSANG : Une commune socialement responsable

En partenariat avec EDF, deux postes de transformation électrique vont être rénovés en 2008 par des jeunes en réinsertion par la formation. Il s'agit des postes de Noire Goutte et de l'Ecole rue du Théâtre qui sont particulièrement disgracieux.

Par ces deux opérations cofinancées par EDF et la Commune, les deux parties poursuivent le double objectif de soutien à l'insertion par l'activité économique et l'amélioration de l'esthétique des ouvrages électriques. Une contribution citoyenne qui devrait se poursuivre en 2009 avec la rénovation du poste tour à gauche à l'entrée du village à hauteur de Chamaka. En première estimation, le budget pour la commune sera de 300 € par poste.